

Où ça ne coûte pas plus cher de payer davantage...

Date : 28 avril 2015

Le quotidien Ouest-France de ce 28 avril 2015, qui consacre un article au nouveau conseil départemental d'Ille-et-Vilaine consécutif au « point presse » qui s'est tenu hier matin, nous informe que désormais « *tous les élus sont membres de la commission permanente, vice-président ou conseiller délégué... mais ça ne coûte pas plus cher* ».

Ouest-France
Mardi 28 avril 2015

Ille-et-Vilaine

9

Nouveau conseil départemental : qui fait quoi ?

La première session de travail de l'assemblée se tiendra mercredi. Tous les élus sont membres de la commission permanente, vice-président ou conseiller délégué... mais ça ne coûte pas plus cher. Explications.

13

La liste des vice-présidents du nouveau conseil départemental a été dévoilée le jour de l'installation de l'assemblée, le 2 avril. Mais les attributions précises de chacun n'étaient pas connues. Elles seront officialisées demain, en séance publique, avec l'adoption de plusieurs rapports relatifs au fonctionnement de l'assemblée.

Leur nombre passe de 15 à 13 (sept femmes, six hommes) avec un fort renouvellement : 11 des 15 anciens vice-présidents ne sont plus élus - deux anciens vice-présidents réélus ne sont plus vice-présidents (Didier Le Bougeant et Philippe Bonnin). Seuls les élus PRG, Christophe Martins et André Lefeuvre, déjà vice-présidents sous administration Tournaire, ne sont encore sous administration Chénut. Christophe Martins, précédemment en charge des infrastructures, accède à des attributions élargies (Finances, Fonds de solidarité territoriale et infrastructures), tandis qu'André Lefeuvre garde son ancien portefeuille (Transports).



Jean-Luc Chénut et ses six premiers vice-présidents : Anne-Françoise Courteille, Franck Pichot, Vera Briand, Christophe Martins, Françoise Sourdrille et Bernard Marquet.



54 C'est le nombre d'élus de l'assemblée, mais aussi le nombre de membres de la nouvelle commission permanente, désormais ouverte à tous les élus du conseil départemental. L'ancienne commission permanente ne comptait que 35 membres (sur 53 élus) : le président, ses 15 vice-présidents, 12 conseillers généraux de la majorité et 13 membres de l'opposition. Dorénavant, tout le monde en est !

4

Le nouveau conseil départemental ne comportera plus que quatre commissions, contre cinq précédemment. La commission « développement équilibré des territoires » est la plus remplie, avec 19 élus (11 de la

majorité, huit pour la minorité). Les trois autres (Égalité des chances, Solidarités, Ressources humaines, finances, sécurité, moyens généraux) sont composées chacune de 17 élus, dix de la majorité et sept de l'opposition.

2 508,96 €
C'est l'indemnité mensuelle brute que recevra chaque conseiller départemental. Les vice-présidents, eux, toucheront 3 193,23 € et le président 5 512,12 € (toujours en brut).

À cette dernière somme s'ajoutent « environ 1 000 € bruts » pour Jean-Luc Chénut, au titre de la présidence du Service départemental d'incendie et de secours, de même que 500 € bruts pour chacun des trois vice-présidents du Sôis. Mais rien de plus.

« Siéger dans les sociétés d'économie mixte ou les sociétés publiques locales contrôlées par le conseil départemental ne donnera droit à aucune indemnité. Ce sera même l'inverse : toute absence non justifiée des élus qui représenteront le Département dans ces conseils d'administration sera sanctionnée par une amende », prévient le président Chénut.

0,18 %
La nouvelle majorité départementale l'assure : cette nouvelle organisation ne coûtera pas plus cher... et représentera « 0,18 % du budget du Département », annonce Jean-Luc Chénut. « Les indemnités des conseillers départementaux dépendent du nombre d'habitants, ex-

plique le président. On est payé plus au-delà d'un million d'habitants, mais nous n'appliquerons pas cette augmentation. Par mesure de barèmes fixés pour les départements de moins d'un million d'habitants, comme avant. »

Résultat : « Plus de 140 000 € d'économies par rapport aux plafonds fixés par la loi », calcule Christophe Martins, le nouveau vice-président en charge des finances.

Stéphane VERNAY.

Mercredi 29 avril, à partir de 9 h 30, séance publique du conseil départemental, 1, avenue de la Préfecture (quartier Beauregard), à Rennes.

Les attributions des treize vice-présidents

Anne-Françoise Courteille : Solidarité, personnes âgées et handicap.
Franck Pichot : Éducation et jeunesse.
Vera Briand : Protection de l'enfance.
Christophe Martins : Finances et infrastructures, Fonds de solidarité territoriale.
Françoise Sourdrille : Culture.
Bernard Marquet : Économie, agriculture, innovation, développement durable, contrats départementaux de territoire.

Catherine Debrasse : Insertion.
André Lefeuvre : Transports.
Béatrice Hahn-Robin : Personnel et moyens des services.
Frédéric Bourcier : Sport.
Claudine David : Citoyenneté, démocratie participative, relation avec le monde combattant.
Damien Bongart : Usage du numérique et très haut débit, moyens informatiques des services.
Emmanuelle Rousset : Économie sociale et solidaire, politique de la ville.

Les élus de la majorité, tous délégués !



Outre les treize vice-présidents, la nouvelle majorité a décidé d'attribuer une délégation spécifique à tous les élus issus de ses rangs (PS, PRG ou divers-gauche).

François André est chargé de la Maison départementale des personnes handicapées.
Gaëlle Andro, des Fonds européens.
Armelie Billard, de l'Égalité hommes-femmes.
Muriel Condolf-Férec, de la Petite enfance, protection maternelle et infantile.
Ludovic Coulombel, du Littoral et de la baie du Mont-Saint-Michel.
Jacky Daviau, de la Prévention du vieillissement.
Isabelle Courtigné, de la Promotion des territoires ruraux et des amé-

nagements fonciers.
Michel Gautier, Communication, relations publiques.
Béatrice Dugueperoux-Honoré, Lecture publique, archives départementales.
Marc Hervé, Eau, espaces naturels sensibles.
Didier Le Bougeant, Solidarité et coopérations internationales.
Gaëlle Mestries, Commerce et artisanat.
Solène Michenot, Tourisme.
Roger Morazin, Déplacements doux, loisirs cyclables.
Michèle Motel, Éducation populaire.
Marcel Rogemont, Habitat.
Sandrine Rot, Environnement, Agenda 21.

[_cliquer sur l'image pour l'agrandir](#)

Sous la plume de Stéphane Vernay, la démonstration qui porte sur le montant des indemnités versées aux élus, rapporte les propos du Président, Jean-Luc Chénut, qui a déclaré que « *par mesure d'économie, nous suivons les barèmes fixés pour les départements de moins d'un million d'habitants, comme avant* » et se termine sur les considérations de Christophe Martins, nouveau vice-président en charge des finances :

Résultat : « plus de 140.000 € d'économies par rapport aux plafonds fixés par la loi »

Mais de quelle économie est-il réellement question puisque les indemnités sont calculées à partir des « populations légales authentifiées » (je crois même qu'il faut retenir la population légale authentifiée avant le renouvellement complet des conseils), et que la dernière population légale authentifiée « millésimée 2012 » qui consacre le million d'habitants dans le département n'est

entrée en vigueur que le 1^{er} janvier 2015 ?...

Ce qui n'a pas laissé à l'assemblée précédente l'opportunité de se l'appliquer.

Voici la vérité, calculée à partir du montant unitaire de ces indemnités :

montant des indemnités mensuelles (brutes, en euros)	montant unitaire	conseil général	conseil départemental
Président (1 -> 1)	5 512	5 512	5 512
Vice-présidents (15 -> 13)	3 193	47 898	41 512
Autres membres de la commission permanente (25 -> 40)	2 509	62 724	100 358
Simple conseillers (12 -> 0)	2 281	27 371	0
Total mensuel		143 505	147 382

[Cliquez sur l'image pour l'agrandir](#)

En réalité, ceci représente une augmentation de 3.878 € par mois, soit 46.529 € par an, ou encore 279.171 € sur la durée du mandat (non comprises les charges sociales que le département doit en outre couvrir).

Parlons clair : il s'agit en réalité d'un joli cadeau ostensiblement fait aux membres de l'opposition intégrant la commission permanente, qui ne manquera certainement pas de souder davantage encore la droite et la gauche dans leur combat pour la survie des départements.

Voir aussi : [Deux conseils départementaux pour le prix d'un](#)